Telle était la situation lorsque nous sommes entrés en fonctions et telle est l'histoire des développements accomplis depuis notre entrée en fonctions, quant

aux facilités d'audition.

Un de nos premiers actes, après notre entrée en fonctions, fut de demander au gouvernement fédéral d'organiser une conférence entre les nations de l'Amérique dans le but d'élargir et d'améliorer la situation internationale du Canada relativement à la radiodiffusion et surtout à la suppression de l'interférence, qui nuisait gravement et nuit encore à l'audition dans tout le Canada, surtout celle du Mexique. Je suis en mesure d'annoncer l'accord suivant conclu entre les nations par suite des représentations qui furent faites. Le gouvernement de Cuba invita les représentants du Canada, du Mexique et des Etats-Unis à se réunir avec lui dans une conférence préliminaire à la Havane en mars 1937. Les conclusions de cette conférence servirent de base à la redistribution des canaux d'irradiation pour les pays de l'Amérique du Nord et une conférence formelle fut convoquée pour le mois de novembre suivant.

A la conférence de novembre, une entente régionale nord-américaine fut conclue entre le Canada, les Etats-Unis, Cuba, le Mexique, Haïti et la République dominicaine, entente d'après laquelle on effectua une distribution précise de

canaux bien démarqués pour les stations à haute puissance.

Cette entente alloua au Canada onze canaux bien déterminés sur lesquels on peut employer des stations de 50 kilowatts ou plus:

1 pour la Colombie-Britannique;

1 pour l'Alberta;

1 pour la Saskatchewan; 1 pour le Manitoba;

3 pour l'Ontario, dont deux ne sont pas particulièrement attrayants, à mon avis:

3 pour le Québec, même cas que pour l'Ontario;

1 pour les provinces Maritimes.

En outre, l'entente assigne au Canada quatre autres fréquences, dont deux peuvent servir à des stations de cinq kilowatts, une pour une station de dix kilowatts et une pour une station de quinze kilowatts. L'entente assure aussi des canaux suffisants pour toutes les stations de faible puissance actuellement en opération au Canada. L'entente doit être ratifiée par les quatre principaux pays, soit le Canada, les Etats-Unis, Cuba et le Mexique avant de prendre effet et pour cette raison il est peu probable que les changements définitifs puissent être effectués en moins d'un an. Quoi qu'il en soit, un résultat important de cette entente sera de débarrasser tous les canaux canadiens de l'interférence mexicaine qui actuellement rend la réception difficile et souvent impossible dans bien des parties du pays, surtout l'Ouest et le Nord. Après ratification de l'entente, nous ferons des arrangements avec les Etats-Unis au sujet de l'usage des stations de faible puissance. On s'attend qu'alors les canaux additionnels deviendront disponibles pour que des stations de faible puissance s'établissent aux divers endroits du pays où on en a le plus besoin.

Cette année, nous nous proposons de construire, à moins qu'il ne survienne quelque calamité, une station à haute puissance dans les provinces Maritimes et une autre dans l'Ouest. Nous nous proposons aussi de remédier à trois défectuosités régionales qui depuis longtemps sont une cause d'ennui non seulement pour nous mais aussi pour les habitants de ces régions. Par exemple, les gens du Sault-Ste-Marie ne reçoivent pas les programmes de Radio-Canada. Nous nous proposons d'étendre nos lignes vers ces parages et nous voulons essayer de faire de la station du Sault-Ste-Marie un des postes fondamentaux de notre réseau. La même situation existe à Yarmouth, Nouvelle-Ecosse. Nous nous proposons de faire la même chose de ce côté. Nous espérons que notre station des Maritimes desservira Yarmouth, mais nous faisons des arrangements qui sont strictement temporaires en vue de la suppression de l'interférence mexicaine,

en attendant la construction de la station des Maritimes.